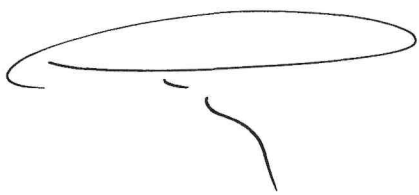


COMPTES ANNUELS



Catfish Conbumg

BILAN ACTIF

AIG - A.I.G

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				89,16		99,66
Participations	115 060,00		115 060,00		115 060,00	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	115 060,00		115 060,00	89,16	115 060,00	99,66
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	13 987,54		13 987,54	10,84	395,13	0,34
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	13 987,54		13 987,54	10,84	395,13	0,34
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	129 047,54		129 047,54	100	115 455,13	100

BILAN PASSIF

AIG - A.I.G

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	0,77	1 000,00	0,87
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		87,22		98,40
Réserve légale	100,00		100,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	112 451,13		113 504,94	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 064,41	11,67	-1 053,81	-0,91
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	128 615,54	99,67	113 551,13	98,35
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	432,00	0,33		
Groupe et associés			1 904,00	1,65
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	432,00	0,33	1 904,00	1,65
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	129 047,54	100	115 455,13	100

(1) Dont à moins d'un an

432,00

COMPTE DE RÉSULTAT

AIG - A.I.G

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 735,12	1 053,81	681,31	64,65
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 735,12	1 053,81	681,31	64,65
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 735,12	-1 053,81	-681,31	-64,65
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	16 800,00		16 800,00	
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	16 800,00		16 800,00	
Charges financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

AIG - A.I.G

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	0,47		0,47	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	0,47		0,47	
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	16 799,53		16 799,53	
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 064,41	-1 053,81	16 118,22	
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	16 800,00		16 800,00	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 735,59	1 053,81	681,78	64,70
BÉNÉFICE OU PERTE	15 064,41	-1 053,81	16 118,22	



A.I.G

SPFPL SARL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 817 402 506,
dont le siège social est situé : 43 RUE PRINCIPALE, HAMEAU LES IMBERTS, 84220 GORDES

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 JUIN 2026

Deuxième décision

L'Associée Unique rappelle que les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 15 064,41 euros.

L'Associée Unique, ayant constaté que la réserve légale est déjà intégralement dotée, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 064,41 euros de la manière suivante :

A titre de distribution de dividendes	15 000,00 €
Le solde au compte Autres Réserves	<u>64,41 €</u>
Total égal au bénéfice	15 064,41 €

Le dividende unitaire est donc de 150 euros par part sociale.

Ces dividendes seront mis en paiement en numéraire au siège social à compter du 1^{er} juillet 2026.

Ces dividendes sont éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue au 20 de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

L'Associée Unique reconnaît avoir été informé que, les dividendes, éligibles à cette réfaction, sont soumis lors de leur versement à un prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi que, sauf pour la part assujettie aux contributions sociales des TNS, à des prélèvements sociaux au taux de 18,6 %. Ce dividende sera donc mis en paiement net de ces prélèvements, sauf dispense justifiée.

Lors du dépôt de sa déclaration de revenus, le bénéficiaire de cette distribution pourra opter de façon expresse et irrévocable pour l'imposition de l'ensemble de ses revenus de capitaux mobiliers, revenus de créances et plus-values de l'année considérée au barème progressif de l'impôt sur le revenu après le cas échéant application de la réfaction susvisée de 40 %. A défaut, le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8%, s'appliquera seul à cette distribution. Les sommes prélevées au titre du Prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputeront selon le cas sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'Associé Unique le 29 juin 2026



Madame Anne Isabelle GREGORI